

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 36 (1965)

Heft: 9

Rubrik: Annexes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bres du personnel, choisis à raison d'une personne par département de l'usine. Chacun de ces représentants se voit adjoindre un suppléant.

Cette commission discute des questions sociales, des méthodes de fabrication, etc., elle étudie et fait des propositions en matière de moyenne des salaires, d'installations sanitaires, de protections sur les machines, etc.

Si cette commission n'a qu'une voix consultative, elle est cependant très active et ses propositions sont en général écoutées.

Roger SCHINDELHOLZ

ANNEXES

On pourra mieux s'alimenter de Bâle à Genève

Le nouvel horaire (hiver 1965-66) des CFF, qui entrera en vigueur à la fin du mois, verra d'heureuses améliorations dans les services du wagon restaurant entre Bâle et Genève.

C'est ainsi qu'au départ du train à Genève à 17.09 (arrivée à Bâle : 20.53) le wagon restaurant partira de Genève et non de Lausanne.

A nouveau, les trains Bâle (départ. 6.58) — Genève (arr. 10.21), Genève (départ. 14.49) — Bâle (arr. 18.26) et Bâle (départ. 19.35) — Genève (arr. 22.47) seront dotés d'un service complet de wagon restaurant et non plus seulement d'un service de boissons et de repas froids comme durant l'été 1965. Malheureusement, pour le train Genève (départ. 19.52) — Bâle (arr. 23.09) aucune autre solution n'a encore été trouvée.

Voilà, néanmoins, qui constitue un net progrès comparativement à la situation actuelle et les usagers (notamment de nombreux Jura-siens) ne pourront que s'en déclarer satisfaits.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La Banque Nationale Suisse mise à contribution. — Les besoins en liquidités des banques et de l'économie ont été importants en fin de semestre, ce qui s'est traduit par une forte utilisation des moyens de la banque d'émission. Pour faire face à leurs échéances de fin juin, les banques ont cédé à la Banque Nationale des dollars sur une base « swap », et lui ont remis au réescompte des bons du trésor de la Confédération et des effets, ainsi que du papier à court terme.

Selon la situation hebdomadaire de la Banque Nationale Suisse se terminant au 30 juin 1965, les réserves monétaires se sont accrues de 547,8 millions de francs. L'encaisse-or, qui atteint 12 071 millions de francs, progresse de 359,3 millions de francs. Quant aux devises, elles se montent à 919 millions de francs, en hausse de 188,5 millions de francs. Des banques ont vendu à la Banque Nationale pour un montant de 581 millions de francs en chiffre rond, des dollars sur une base